



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 18 décembre 2015**

**N° 2015-842**

### Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Martine JARDINE.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle de la proximité <b>Direction de l'eau</b>	<b>N° 2015-842</b>

---

**Marché Public - Construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous fluviale -  
Marché de maîtrise d'œuvre - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

---

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération n° 2012/0552 du Conseil de Communauté en date du 13 juillet 2012 a approuvé le projet initial de connexion des réseaux d'assainissement du quai de Brazza vers les réseaux du quai de Bacalan au moyen d'une liaison sous-fluviale et a autorisé le Président à lancer une procédure d'appel d'offres pour la dévolution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réalisation d'une liaison sous-fluviale entre les quais.

Dans un second temps, la délibération n° 2015/0460 du Conseil de Bordeaux Métropole en date 29 mai 2015 a acté la nomination des membres du jury ayant pour mission de désigner l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les modifications techniques et financières du marché de maîtrise d'œuvre initial.

Les modifications techniques ont porté sur la construction du bâtiment de la station de pompage pouvant accueillir du public ; l'objet initial du marché (délibération n° 2012/0552 du Conseil de Communauté en date du 13 juillet 2012) étant des travaux de réalisation d'une liaison sous-fluviale entre le quai de Brazza et le quai de Bacalan ainsi que la création d'une station de pompage.

Le périmètre financier des travaux était estimé en 2012 à 10 833 333,33 € HT, soit 13 000 000,00 € TTC, et la mission de maîtrise d'œuvre à 870 000 € HT. Or, l'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée, en 2015, à 14 000 000,00 € HT (mois de référence : mai 2015) soit 16 800 000,00 € TTC (délibération n°2015/0303 du Conseil de Métropole en date du 29 mai 2015).

Suite à la délibération du 29 mai 2015, Bordeaux Métropole s'est engagée sur le transfert des effluents de la rive droite (secteur Bastide – Brazza) vers la rive gauche, au moyen d'une station de pompage positionnée en rive droite en aval immédiat du pont Chaban Delmas. Cette dernière refoulera dans deux canalisations logées dans une galerie sous fluviale, l'exutoire du refoulement étant situé rue Lucien Faure, au droit de la place Armand Lalande, en rive gauche.

Le bâtiment de la station de pompage sera intégré dans le parc aux Angéliques, aménagé par la ville de Bordeaux. Outre les équipements pour l'assainissement, il accueillera également des locaux d'exploitation pour les agents de la Métropole travaillant sur le pont Jacques Chaban Delmas, ainsi qu'un espace de vente.

La galerie sous-fluviale pourra accueillir également les réseaux d'autres concessionnaires, en particulier pour l'eau potable et l'électricité. Ces occupations feront l'objet de conventions d'autorisation d'occupation temporaire.

Par conséquent, un dossier de consultation des entreprises a été mis au point afin de lancer un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 3ème alinéa, 57 à 59 et 74-III-4 a) du Code des marchés publics.

Une mise en publicité a été effectuée le 2 juin 2015. A l'issue de la date limite de remise des offres, fixée le 24 juillet 2015, 4 candidats ont remis une offre.

Un rapport d'analyse des offres a ensuite été réalisé, et a établi le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection suivants :

- Critère n°1 « valeur technique » sur 80 %,
- Critère n°2 « prix des prestations » sur 20 %.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres, suivant l'avis du jury réuni le 29 octobre 2015, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous-fluviale, au candidat suivant :

- Groupement conjoint – Mandataire LYONNAISE DES EAUX et co-traitants SAFEUGE, ATELIER SCHWEITZER et FONDASOL pour une rémunération provisoire de 980 018,42 € HT, soit 1 176 022,10 € TTC.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le Groupement conjoint – Mandataire LYONNAISE DES EAUX et co-traitants SAFEUGE, ATELIER SCHWEITZER et FONDASOL.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers métropolitains à la Direction de la commande publique – Hôtel métropolitain – Bâtiment Bas – 3<sup>ème</sup> étage.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU la loi MOP (loi relative à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ) du 12 juillet 1985 modifiée,**

**VU** le Code des marchés publics et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 74-III-4 a),

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

**VU** la délibération n°2012/0552 du Conseil de Communauté en date du 13 juillet 2012 relative à la maîtrise d'œuvre pour la connexion des réseaux d'assainissement du quai de Brazza vers le quai de Bacalan par liaison sous-fluviale,

**VU** la délibération n°2014/0770 du Conseil de Communauté en date du 19 décembre 2014 adoptant la révision des autorisations de programme votées au titre de l'année 2014 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour 2015, et notamment l'autorisation de programme prévue pour le budget annexe assainissement « Stations d'épuration et zones d'influences » d'un montant total de 32 522 561 € (dont 14 035 787 € pour le secteur Brazza),

**VU** la délibération n°2015/0303 du Conseil de Métropole en date du 29 mai 2015 relative à la maîtrise d'œuvre de construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous-fluviale,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 29 octobre 2015 attribuant le marché au groupement conjoint – Mandataire LYONNAISE DES EAUX et co-traitants SAFEGER, ATELIER SCHWEITZER et FONDASOL.

**ENTENDU** le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

- L'évolution de la mission confiée au maître d'œuvre,
- Que Bordeaux Métropole a procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des marchés publics, en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- Que par sa décision en date du 29 octobre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché relatif à la construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous-fluviale au groupement conjoint – Mandataire LYONNAISE DES EAUX et co-traitants SAFEGER, ATELIER SCHWEITZER et FONDASOL,
- Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec ce groupement d'entreprise,

## **DECIDE**

**Article 1 :** Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous-fluviale avec le groupement conjoint – Mandataire LYONNAISE DES EAUX et co-traitants SAFEGER, ATELIER SCHWEITZER et FONDASOL qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour une rémunération provisoire de 980 018,42 € HT, soit 1 176 022,10 € TTC.

**Article 2 :** La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe assainissement, au titre des exercices 2016 à 2018 et suivants comme suit :

- Chapitre 23 – article 2315,
- Chapitre 23 – article 2313.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Article 4 :** Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 JANVIER 2016</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 JANVIER 2016</b>	Madame Anne-Lise JACQUET